



2022-09-29-14 : Demande de subvention au Conseil Départemental dans  
le cadre du programme Bocage

L'an deux mille ; vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de  
Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :** Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS , Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Mireille POILANE, Isabelle CHARRAUD

**Étaient excusés :** Emmanuel CHARLES, Guy CHESNEAU, Annick HODEE, Jean-Pierre BRU, Florence MARTIN, Juanita FOUCHER, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Hervé BLANCHAIS

**Pouvoirs :** Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Annick HODEE donne pouvoir à Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU donne pouvoir à Jean-Marie JOURDAN

**Secrétaire de séance :** Catherine BELLANGER-LAMARCHE

Membres en exercice :50
Membres présents :39
Pouvoirs :4
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/09/2022
Date de publication : 05/10/2022

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

**VU** l'engagement de la démarche RSO « Mettre en place une gouvernance responsable » et son PA n°2 « Garantir les conditions d'une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** que 12 planteurs sont engagés pour un linéaire de haies de 2931 ml ;

NOM PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	LONGUEUR	MONTANT
GEMIN Freddy	La Foucheraie	Brain sur Longuenée (Erdre-en-Anjou)	260	988,00 €
RETHAULT Jehan Claude	Vaujour	Juvardeil	225	837,00 €
Domaine du Croissel	La Hyançaie	La Cornuaille (Val d'Erdre-Auxence)	343	1 273,40 €
GRIMAULT Justin	Les Hautes Allières	La Cornuaille (Val d'Erdre-Auxence)	150	558,00 €
DE LA BASTILLE Florence	La préé	Brain sur Longuenée (Erdre-en-Anjou)	433	2 368,50 €
Commune de Juvardeil	9 place de la mairie	Juvardeil	130	491,60 €
Delaunay Guillaume	La Barrière	Bécon les Granits	273	1 210,90 €
GAEC Landais	La Brinière	Marigné (Les Hauts d'Anjou)	162	842,40 €
GAEC Villepierre	Villepierre	Le Louroux Béconnais (Val d'Erdre-Auxence)	465	1 870,80 €
La Prairie - Thomas CHESNEAU	Les Rivières	Grez-Neuville	100	378,40 €
GAEC de l'épinardière	L'épinardière	Miré	290	1 090,00 €
Commune du Louroux Béconnais	Place de la Mairie	Le Louroux Béconnais (Val d'Erdre-Auxence)	100	385,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2931 ml</b>	<b>12 294,00€</b>
<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE (60%)</b>				<b>7 376,40</b>
<b>RESTE A CHARGE POUR LES PLANTEURS</b>				<b>4917,60 €</b>

**CONSIDERANT** que le montant total des travaux de plantation est de 12 294,00 € net de taxe ;

**CONSIDERANT** que le Conseil départemental subventionne à 60% les dépenses de plantation, soit un montant de subvention de 7 376,40 €, le reste à charge étant réglé par les planteurs.

**ENTENDU** l'exposé de Virginie Guichard, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 7 376,40 € auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire au titre de l'aide à la plantation de haies (2022-2023) ;**

- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre  
Fait et délibéré en séance  
le 29 septembre 2022  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président